



BELLON S.A.

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour Echo
2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2016

Aux Actionnaires
BELLON S.A.
17 place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BELLON S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre Société a procédé à des tests de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a également évalué s'il existait des indices de perte de valeur sur les actifs à durée d'utilité déterminée selon les modalités décrites dans les notes 2.8 et 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons également examiné la documentation préparée dans ce cadre et apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité ;

- les provisions couvrant les engagements de retraite et autres avantages assimilés selon les modalités décrites dans les notes 2.17 et 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons examiné les données et hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que leurs conclusions et nous avons vérifié que la note 4.16 fournissait une information appropriée.

Les éléments mentionnés ci-dessus reposent sur le recours à des estimations et des hypothèses sous-jacentes, qui ont par nature un caractère incertain. Comme précisé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en présence de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

BELLON S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2016 - Page 4

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 26 janvier 2017

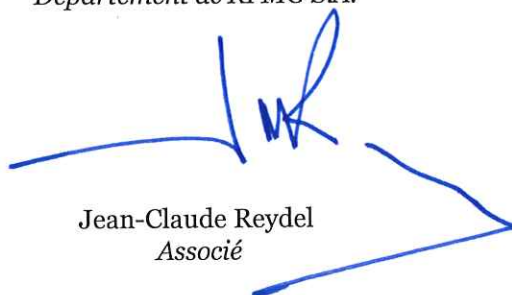
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr
Associée

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-Claude Reydel
Associé

COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOUT 2016

1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015-2016	2014-2015
Chiffre d'affaires	3	20 245	19 815
Coût des ventes	4.1	(17 135)	(16 657)
Marge brute		3 110	3 158
Charges administratives et commerciales	4.1	(2 003)	(1 983)
Autres produits opérationnels	4.1	22	12
Autres charges opérationnelles	4.1	(42)	(56)
Résultat opérationnel avant quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe ⁽¹⁾	3	1 087	1 131
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	3 et 4.8	6	7
Résultat opérationnel		1 093	1 138
Produits financiers	4.2	32	82
Charges financières	4.2	(170)	(208)
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	3 et 4.8	7	7
Résultat avant impôt		962	1 019
Impôt sur les résultats	4.3	(330)	(321)
Résultat net		632	698
Dont :			
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		432	480
PART REVENANT AU GROUPE		200	218

(1) Dont 108 millions d'euros de coûts enregistrés au cours de l'exercice 2015-2016 dans le cadre du programme d'adaptation et de simplification (voir note 2.22.4).

2 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	2015-2016	2014-2015
Résultat de l'ensemble consolidé		632	698
Éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4.10.2 et 4.13	1	(1)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	4.15 et 4.13	(2)	(5)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture transférée en résultat	4.15 et 4.13	1	3
Écarts de conversion		(7)	37
Impôts sur les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat	4.13		1
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence, nets d'impôts	4.13	4	3
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	4.16.1 et 4.13	(211)	56
Impôts sur les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	4.13	31	(13)
Total des autres éléments du résultat global après impôts		(183)	81
RESULTAT GLOBAL		449	779
Dont :			
Part revenant au Groupe		136	246
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		313	533

3 ÉTAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations corporelles	4.4	604	594
Goodwills	4.5	5 534	5 506
Autres immobilisations incorporelles	4.6	467	505
Investissements clients	4.7	562	485
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.8	95	71
Actifs financiers non courants	4.10	92	89
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	11	10
Autres actifs non courants	4.11	25	22
Impôts différés	4.19	287	232
Total actif non courant		7 677	7 514
ACTIF COURANT			
Actifs financiers courants	4.10	44	24
Instruments financiers dérivés actifs	4.15		35
Stocks		268	270
Créances d'impôt		184	176
Clients et autres créances	4.11	3 990	3 912
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	4.10	799	739
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.12	1 390	2 075
Total actif courant		6 675	7 231
TOTAL DE L'ACTIF		14 352	14 745

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital		0	0
Primes d'émission		397	397
Réserves et résultats non distribués		468	631
Capitaux propres – Part du Groupe		865	1 028
Participations ne donnant pas le contrôle		2 332	2 427
Total capitaux propres	4.13	3 197	3 455
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières	4.14	3 154	3 277
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	16	8
Avantages au personnel	4.16	589	421
Autres passifs non courants	4.18	193	192
Provisions	4.17	105	88
Impôts différés	4.19	149	130
Total passif non courant		4 206	4 116
PASSIF COURANT			
Découverts bancaires	4.12	28	39
Emprunts et dettes financières	4.14	82	343
Instruments financiers dérivés passifs	4.15		5
Dettes d'impôt		124	133
Provisions	4.17	89	83
Fournisseurs et autres dettes	4.18	3 948	4 075
Chèques et Cartes de Services à rembourser		2 678	2 496
Total passif courant		6 949	7 174
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		14 352	14 745

4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015-2016	2014-2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat opérationnel des sociétés intégrées		1 087	1 131
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		308	277
Provisions		23	(11)
Résultat net d'impôt des cessions et autres éléments sans impact trésorerie		9	
Produits des participations		11	10
Intérêts payés		(160)	(215)
Intérêts encaissés		33	37
Impôts payés		(314)	(289)
Autofinancement		997	940
Variation du BFR lié à l'activité		(57)	22
Variation des stocks		(1)	5
Variation des clients et autres créances		(76)	(260)
Variation des fournisseurs et autres dettes		(64)	201
Variation des Chèques et Cartes de Services à rembourser		132	100
Variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses		(48)	(24)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		940	962
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(345)	(302)
Cessions d'immobilisations		25	18
Variation des investissements clients	4.7	(76)	(62)
Variation des actifs financiers		(47)	17
Acquisitions de filiales		(38)	(56)
Cessions de filiales		(4)	7
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(485)	(378)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(11)	(9)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(221)	(192)
Achats d'actions propres		(155)	
Augmentation de capital			2
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(438)	(84)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle		63	58
Émissions d'emprunts et dettes financières		162	357
Remboursements d'emprunts et dettes financières		(548)	(1 418)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(1 148)	(1 286)
VARIATION DE TRESORERIE		(693)	(702)
Incidence des différences de change et autres		19	8
Trésorerie à l'ouverture		2 036	2 730
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4.12	1 362	2 036

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Primes Capital d'émission	Actions propres	Réserves et résultat	Écarts de conversion	Total des capitaux propres		Total
						Part du Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	
Notes	4.13		4.13	4.13				
Capitaux propres au 31 août 2014	25 710	397		571	(177)	791	2 067	2 858
Résultat net				218		218	480	698
Autres éléments du résultat global nets d'impôts				15	13	28	53	81
Résultat global				233	13	246	533	779
Dividendes versés				(8)		(8)	(193)	(201)
Autres variations ⁽¹⁾				(1)		(1)	20	19
Capitaux propres au 31 août 2015	25 710	397		795	(164)	1 028	2 427	3 455
Résultat net				200		200	432	632
Autres éléments du résultat global nets d'impôts				(62)	(2)	(64)	(119)	(183)
Résultat global				138	(2)	136	313	449
Dividendes versés				(13)		(13)	(224)	(237)
Actions propres			(135)			(135)	(20)	(155)
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)				19		19		19
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle				(171)		(171)	(166)	(337)
Autres variations ⁽¹⁾				1		1	2	3
Capitaux propres au 31 août 2016	25 710	397	(135)	769	(166)	865	2 332	3 197

(1) Y compris les effets de l'hyperinflation.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Bellon S.A. est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 mai 2016.

Pour les besoins de ce document, « Bellon » signifie Bellon S.A., « le groupe » signifie l'ensemble de Bellon S.A. et du groupe Sodexo, et « Sodexo » ou « le groupe Sodexo » signifie l'ensemble de Sodexo S.A. et ses filiales consolidées.

Les comptes consolidés de Bellon S.A. ont été arrêtés par le Directoire en date du 21 décembre 2016 et présentés au Conseil de surveillance le même jour. Ils seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires le 17 mai 2017.

1. FAITS MARQUANTS

Le 10 mars 2016, le Conseil Scientifique des Indices d'Euronext a annoncé sa décision de faire entrer Sodexo dans l'indice CAC 40. Cette décision a pris effet lors de la séance boursière du 21 mars 2016.

Sodexo a remboursé, au cours de l'exercice, le solde de l'emprunt souscrit auprès d'investisseurs américains en 2008 pour 360 millions de dollars US, dont 70 millions de dollars US par anticipation. De plus, Sodexo SA a remboursé par anticipation à hauteur de 138 millions de dollars US l'emprunt souscrit auprès d'investisseurs américains en 2011. Cette opération ainsi que le remboursement par anticipation, le 29 septembre 2016, d'une nouvelle partie de l'emprunt souscrit auprès d'investisseurs américains en 2011 (108 millions de dollars US) et l'émission d'un emprunt obligataire pour 600 millions d'euros réalisée le 14 octobre 2016 ont permis au Groupe Sodexo de réduire son coût moyen de financement et d'allonger les maturités de ses emprunts.

Le 17 novembre 2015, le Conseil d'Administration de Sodexo a décidé le lancement d'un programme de rachat d'actions en vue de les annuler, à hauteur de 300 millions d'euros. Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, Sodexo a acheté, au cours de l'exercice 2015-2016, 3 151 060 titres pour un montant de 280 millions d'euros, représentant 2 % du capital au 31 août 2015. Le 14 juin 2016, Sodexo SA a procédé à une réduction de capital par annulation de ces titres ainsi que de 239 826 titres précédemment acquis et non affectés à la couverture de plans d'actions gratuites, représentant un montant total de 300 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, Bellon SA a procédé au rachat d'actions détenues par B. Bellon et son fils A. Bellon.

La convention d'acquisition signée en septembre 2014 entre Bellon SA et Sofrane SA pour le rachat de 2 736 actions en usufruit est arrivée à terme en 2016.

Le 1^{er} mars 2016, Bellon SA a obtenu de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9, 6° du règlement général. Dans ce cadre Bellon SA a mis en place deux programmes d'achat à terme qui lui a permis d'acquérir 1 000 000 actions le 21 Avril 2016 à un cours de 94,04 Euros par action et 648 422 actions le 17 Août à un cours de 93,43 euros.

Suite à ces acquisitions et à la réduction de capital de Sodexo constatée par le conseil d'administration de Sodexo le 14 Juin 2016, notre société détient au 31 août 2016 39,6% du capital et 54,8% des droits de votes exerçables de Sodexo.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Bases de préparation des états financiers

2.1.1 Base de préparation des informations financières 2015-2016

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de la période, afin d'être en conformité avec le référentiel appliqué par le Groupe Sodexo, lui-même soumis au règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002. Une liste complète des normes adoptées par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Bellon SA établit un arrêté des comptes sur la même période que sa fille pour l'établissement des comptes consolidés.

L'exercice comparatif est arrêté selon les mêmes principes.

Concernant les normes IFRS applicables au Groupe, les dates d'application des IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne ont été les mêmes que celles des IFRS publiées par l'IASB au cours des trois derniers exercices, compte tenu de la date de clôture de la société. Ainsi, les éventuelles différences entre les deux référentiels liées au décalage dans le temps de l'approbation par l'Union européenne sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.3 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation des normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe étudie actuellement les impacts de l'application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers », qui seraient applicables pour le Groupe à compter de l'exercice 2018-2019 ainsi que de la norme IFRS 16 « Contrats de location », qui serait applicable pour le Groupe à compter de l'exercice 2019-2020, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe et des filiales ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont effectuées de façon continue sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent :

- la dépréciation des actifs courants et non courants (cf. notes 4.9 à 4.11) ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés (cf. note 4.15) ;
- les provisions et litiges (cf. notes 4.17 et 4.27) ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 4.16) ;
- l'activation des impôts différés (cf. note 4.19) ;
- les paiements fondés sur des actions (cf. note 4.21) ;
- la valorisation des *goodwills* et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que leur durée de vie estimée (cf. note 4.22).

2.3 Principes et méthodes de consolidation

2.3.1 Transactions intragroupe

Les transactions intragroupes, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.3.2 Méthode de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par Bellon SA, directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels ne sont pris en considération que dans la mesure où ils confèrent au Groupe des droits substantifs. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon SA a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon SA exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon SA a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de partenariat public-privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le Groupe n'intervient dans ces projets en tant qu'investisseur en capital et en dette subordonnée que dans la mesure où il est prestataire de service de la société-projet.

Le détail des principales sociétés consolidées au 31 août 2016 est présenté en note 6.

2.3.3 Conversion

Les taux de change retenus proviennent des cotations à la Bourse de Paris et sur les grandes places financières internationales.

2.3.3.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change provenant de cette conversion sont enregistrés en charges et produits financiers.

Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les transactions de la période sont converties au cours de change de la date de transaction.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.3.3.2 ÉTATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES

Pays à monnaie stable

Les états financiers individuels de chaque société consolidée sont présentés en fonction de l'environnement économique local (monnaie fonctionnelle) dans lequel opère chacune de ces entreprises.

Afin de présenter des états financiers consolidés, tous les actifs et passifs en devise étrangère des sociétés consolidées sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) au cours de clôture et le compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les écarts de change en résultant sont inscrits en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Écarts de conversion ».

Pays hyper-inflationnistes

Pour les pays hyper-inflationnistes, l'écart entre le résultat converti au cours moyen et le résultat converti au cours de clôture est porté en charges et produits financiers.

Traitement des filiales implantées au Venezuela

À la fin de l'année 2009, le Venezuela est entré dans la liste des pays hyper-inflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29. À compter de l'exercice clos le 31 août 2010, le Groupe a donc appliqué, pour la préparation des comptes consolidés, les règles de comptabilisation spécifiques prévues par cette norme aux transactions de ses filiales opérant dans ce pays et ayant pour devise fonctionnelle la monnaie locale du pays.

À partir de l'exercice 2009-2010, le Groupe a décidé de ne plus se référer au taux de change officiel décrété par le gouvernement vénézuélien et a utilisé le taux de change correspondant à sa meilleure estimation du taux de change auquel le Groupe pourrait remonter les fonds de son activité au Venezuela. En février 2015, le gouvernement vénézuélien a annoncé la mise en place d'un nouveau système de change SIMADI (Système de change marginal) qui viendrait en remplacement du SICAD II. À partir de mi-juillet 2015, le Groupe a décidé de recourir à ce système de change et a effectué des demandes sur le SIMADI au cours de l'exercice 2014-2015. En mars 2016, un nouveau système de change a été mis en place (« DICOM ») sur lequel le Groupe a effectivement réalisé des opérations au cours de l'exercice 2015-2016. Ainsi, le Groupe considère au 31 août 2016, comme au 31 août 2015, que la meilleure estimation du taux de change auquel le Groupe pourrait remonter les fonds de son activité au Venezuela est le dernier taux de change observé sur le SIMADI puis sur le DICOM. Le taux de change utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2015 est de 1 USD = 199 VEF, soit 1 euro = 223,14 VEF et celui utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2016 est de 1 USD = 645 VEF, soit 1 euro = 718 VEF.

2.4 Regroupement d'entreprises et goodwill

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lors de la première consolidation d'une filiale ou participation, le Groupe évalue l'ensemble des éléments identifiables acquis à leur juste valeur à cette date. Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 2.8. Les pertes de valeurs éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

2.4.1 Goodwill

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne *goodwills*.

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

2.4.2 Acquisitions à conditions avantageuses

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, le *goodwill* négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

2.4.3 Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris le *goodwill*) reste inchangée.

2.4.4 Ajustements et/ou compléments de prix

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement du *goodwill* uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

2.4.5 Regroupement d'entreprises réalisé par étapes

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du *goodwill* à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultant de droits légaux ou contractuels sont comptabilisées à leur juste valeur séparément du *goodwill*. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles, sauf certaines marques dont la durée d'utilité n'est pas limitée, sont des immobilisations à durée d'utilité déterminée et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes en fonction de leur durée d'utilité prévue :

Progiciels de gestion intégrés	3-7 ans
Logiciels	3-5 ans
Brevets et licences	2-10 ans
Relations clientèle	3-20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3-20 ans

Les marques acquises dont la durée de vie est déterminée sont amorties, sur une durée généralement inférieure à dix ans. Certaines marques, pour lesquelles le Groupe estime que la période pendant laquelle elles pourront être utilisées n'est pas limitée, notamment sur la base de critères de pérennité et de notoriété, ne font pas l'objet d'amortissement.

Compte tenu des caractéristiques juridiques des baux commerciaux français, les droits au bail sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée et ne font pas l'objet d'amortissement.

Les coûts liés à l'acquisition de licences et logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les durées généralement retenues pour le Groupe sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Bateaux et pontons flottants (selon les composants)	5 à 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs corporels sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'un actif corporel a subi une perte de valeur.

2.7 Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est constatée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière au commencement du contrat de location ;
- la dette correspondante est enregistrée en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une assurance raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat.

2.8 Dépréciation d'actifs

2.8.1 Dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur. Ces pertes de valeurs comptabilisées en compte de résultat sont réversibles.

2.8.2 Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée

Les *goodwills* et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée (tels que certaines marques) font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les résultats sont ensuite confortés par la réalisation de l'analyse sur la base des données au 31 août.

2.8.2.1 UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE

Les immobilisations, qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de valorisation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les *goodwills* sont suivis par le Groupe. Ce niveau est déterminé comme étant généralement l'un des deux principaux secteurs d'activité du Groupe avec un découpage par zone géographique en ce qui concerne l'activité Services sur Site. Les tests de dépréciations des *goodwills* ne sont pas réalisés à un niveau supérieur au secteur d'activité avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle (voir note 3).

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- le *goodwill* qui leur est affecté dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les investissements clients et le besoin en fonds de roulement net.

2.8.2.2 INDICES DE PERTES DE VALEUR

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les unités génératrices de trésorerie portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que sur les évolutions du marché.

2.8.2.3 METHODE DE DETERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (après coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession *in fine* d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année. Les plans d'activité sont établis généralement sur un à cinq ans.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat opérationnel en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe. Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du secteur d'activité et de la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, majoré pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation de la période sont décrits en note 4.9.

2.8.2.4 COMPTABILISATION DES PERTES DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

2.8.3 Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un *goodwill*, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.9 Investissements clients

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe peut réaliser des contributions financières. Il peut s'agir, par exemple de participations au financement de matériels et aménagements de locaux des clients nécessaires à la réalisation de ses prestations ou autres participations financières qui sont récupérées sur la durée du contrat. La durée d'amortissement est généralement inférieure à 10 ans mais elle peut s'étendre au-delà en fonction de la durée du contrat. L'amortissement de ces actifs est comptabilisé en déduction du revenu sur la durée de la prestation.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation du montant net des investissements clients est présentée dans les flux d'investissements.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ils sont valorisés selon la méthode du FIFO – premier entré premier sorti.

2.11 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

2.12 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les justes valeurs des actifs financiers et instruments dérivés sont généralement déterminées sur la base des cotations de marché ou d'évaluations réalisées par les établissements financiers dépositaires.

2.12.1 Actifs financiers

Pour les besoins de l'évaluation et de la comptabilisation, les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories :

- **les actifs financiers disponibles à la vente** regroupent les participations non consolidées, les valeurs mobilières de placement sur des supports à plus de trois mois et les fonds réservés. Ils sont mesurés à la juste valeur et les variations de juste valeur sur de tels actifs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés en autres éléments du résultat global est porté au compte de résultat. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est généralement définie en fonction des critères financiers appropriés à la situation spécifique du titre. Lorsque la juste valeur de ces actifs financiers n'est pas déterminable de manière fiable, ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- **les prêts et créances** regroupent les dépôts et cautionnements et les prêts consentis à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers sont enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti, ce qui équivaut à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais significatifs. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée ;
- **les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat** incluent les autres actifs financiers détenus à des fins de transaction et acquis en vue d'être vendus à court terme. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces actifs est enregistrée en résultat financier.

2.12.2 Instruments financiers dérivés

La politique du Groupe est de financer majoritairement ou autant que possible les acquisitions dans la monnaie de la société acquise en privilégiant les taux fixes.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Pour les instruments de couverture de flux de trésorerie, la documentation nécessaire a été mise en place dès l'origine et mise à jour à chaque clôture. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont généralement déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.12.3 Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consolidé les engagements donnés concernant des rachats de participations ne donnant pas le contrôle par la constatation d'une dette financière en application de la norme IAS 32. Le Groupe a comptabilisé les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle conclus dans le cadre de regroupements d'entreprises de la façon suivante :

- comptabilisation de la dette relative à ces engagements dans les autres dettes financières pour la valeur actuelle de l'engagement de rachat ;
- annulation des participations ne donnant pas le contrôle correspondantes ; et
- constatation d'un *goodwill* complémentaire pour le solde.

2.12.4 Emprunts bancaires et obligataires

Tous les emprunts, incluant également les lignes de crédit utilisées et les découverts bancaires, sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à celle-ci.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux permettant d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier après actualisation des flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance. Ce calcul prend en compte les frais d'émission et les différences entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et les valeurs de remboursement.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds de caisse et les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements ont une maturité inférieure à trois mois à la souscription ou sont disponibles à tout moment pour un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif sous-jacent s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé qualifié. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Actions propres

Les actions de la société Bellon SA détenues par Bellon SA et/ou par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions autodétenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de la période.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la clôture, s'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et si son montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale (hors impôts sur les résultats) liés à l'exploitation. Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

2.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société.

Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte des hypothèses macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation).

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, l'écart entre le rendement des actifs de régime et le produit inclus en résultat financier au titre des actifs de régime ainsi que, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La modification du niveau de prestation d'un régime existant ou la création d'un nouveau régime à prestations définies constituent des coûts des services passés reconnus immédiatement en résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la comptabilisation des différents éléments relatifs aux plans est la suivante :

- l'obligation nette des actifs de couverture est comptabilisée en non courant au passif de l'état consolidé de la situation financière lorsque les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture ;
- les montants relatifs aux plans sont comptabilisés en non courant à l'actif de l'état consolidé de la situation financière lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe. Lorsque les calculs

de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut excéder la valeur actualisée de tout avantage disponible sous la forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime ;

- la charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
 - les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, le coût des services passés et les effets des liquidations de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel,
 - le coût (produit) financier sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé en appliquant au passif (à l'actif) net le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice.

Le Groupe participe à des plans multi-employeurs (notamment en Suède et aux États-Unis). Les organismes gestionnaires de ces plans ne sont pas en mesure de communiquer les informations nécessaires pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ; ces plans sont donc comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

2.17.3 Autres avantages à long terme au personnel

Les autres avantages à long terme au personnel sont évalués selon IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passif non courant tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels et les coûts des services passés dus à la modification d'un régime existant ou à la création d'un nouveau régime sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

2.18 Chèques et Cartes de Services à rembourser

Les Chèques et Cartes de Services à rembourser sont comptabilisés en passif courant et à leur juste valeur, qui correspond à la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à Sodexo mais non encore remboursés aux affiliés.

2.19 Paiements fondés sur des actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions de Sodexo SA et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'octroi.

Le Groupe réexamine annuellement le nombre d'options potentiellement exerçables dont l'acquisition est attendue ainsi que le nombre d'actions attribuées gratuitement qui seront probablement livrées au regard des conditions d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les caractéristiques des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.21.

2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé :

- la comptabilisation initiale des *goodwills* ;
- la comptabilisation initiale d'un actif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés respectivement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs résiduels sur différences temporelles et reports déficitaires (après imputation des impôts différés passifs) ne sont constatés que si leur récupération a été jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.21 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Présentation du compte de résultat par destination

Le Groupe présente le compte de résultat par destination.

Le résultat opérationnel se compose donc des éléments suivants :

- la marge brute ;
- les charges administratives et commerciales ; et
- les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les amortissements et éventuelles pertes de valeur relatives aux relations clientèles et aux marques, les éventuelles pertes de valeur des *goodwills*, les résultats de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et des filiales consolidées.

Le résultat opérationnel comprend également la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

2.22.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte de la vente de prestations de services liées aux activités ordinaires des filiales consolidées :

- pour les Services sur Site, il s'agit de l'ensemble des revenus prévus dans les contrats en tenant compte de notre qualité de principal (la majeure partie des cas) ou d'agent ;
- pour les Services Avantages et Récompenses, le chiffre d'affaires comprend les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés, les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité et les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue/reçue, net des rabais, remises et ristournes ainsi que de la TVA et autres taxes. De plus, il est enregistré lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie des coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Dans le cas de prestations de services de restauration et des autres Services sur Site, le chiffre d'affaires est reconnu au moment où le service est rendu.

En ce qui concerne les Services Avantages et Récompenses, les commissions reçues des clients sont comptabilisées lors de l'émission des chèques et leur envoi au client ou lorsque les cartes sont créditées ; les commissions reçues des affiliés sont comptabilisées lors du remboursement des chèques ou l'utilisation des cartes. Les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés sont enregistrés en tenant compte de leur date d'expiration et du délai de présentation des titres par les affiliés au remboursement.

2.22.3 Impôts sur les résultats

Suite à l'instauration de la contribution économique territoriale (CET) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, le Groupe a opté pour la comptabilisation en impôts sur les résultats de la part de la CET relevant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les crédits d'impôt qui n'interviennent pas dans la détermination du résultat fiscal et qui sont toujours remboursés par l'État, lorsqu'ils n'ont pas été imputés sur l'impôt sur les sociétés, y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en France par la 3^e loi de finances rectificative pour 2012, sont comptabilisés en tant que subventions, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

2.22.4 Programme d'adaptation et de simplification

Au début de l'exercice 2015-2016, le Groupe s'est engagé dans un programme d'adaptation et de simplification, sur une période de 18 mois, consistant en une adaptation renforcée des coûts opérationnels sur site, une simplification de l'organisation et une plus grande mutualisation à l'échelle internationale. Les charges liées à ce programme sont présentées dans les différentes rubriques de charges opérationnelles du compte de résultat, selon les fonctions concernées et dans une colonne « éléments non alloués » dans l'information sectorielle. Il s'agit principalement de coûts de réorganisation.

2.23 Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

3. SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe ont été suivies par les principaux décideurs opérationnels comme suit : « Services sur Site » et « Services Avantages et Récompenses ». Au sein de l'activité « Services sur Site », les structures sont organisées par grandes zones géographiques.

Les secteurs opérationnels présentés sont principalement issus de secteurs opérationnels ayant des activités présentant des caractéristiques économiques semblables et notamment des taux de marge opérationnelle similaires à long terme.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

- l'activité « Services sur Site » détaillée selon les zones géographiques suivantes :
 - Amérique du Nord,
 - Europe continentale,
 - Royaume-Uni et Irlande,
 - Reste du monde ; et
- l'activité « Services Avantages et Récompenses ».

Le secteur Services sur Site Reste du Monde regroupe trois secteurs opérationnels : Services sur Site Amérique latine, Services sur Site en Afrique, Moyen-Orient, Asie, Australie et Services sur Site Chine. Ces trois secteurs opérationnels intègrent des pays et régions qui sont situés dans des zones économiques émergentes et présentent ainsi certains facteurs économiques communs. De plus, aucun de ces secteurs opérationnels ne dépasse les critères quantitatifs de présentation séparée stipulés au paragraphe 13 de la norme IFRS 8.

Aucun client du Groupe ni aucun contrat ne contribuent à plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.1 Par secteur d'activité

Exercice 2015-2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Services sur Site				Total	Services Avantages et Récompenses	Frais de Direction Générale Éliminations	Éléments non alloués ⁽²⁾	Total
	Amérique du Nord	Europe continentale	Royaume-Uni et Irlande	Reste du monde					
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	8 629	5 690	2 008	3 143	19 470	775			20 245
Ventes interactives (Groupe)						5		(5)	
TOTAL	8 629	5 690	2 008	3 143	19 470	780		(5)	20 245
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	568	281	137	96	1 082	262	(138)	(5)	(108) 1 093
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence									7
Résultat financier									(138)
Impôts sur les résultats									(330)
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle									432
PART DU RESULTAT NET REVENANT AU GROUPE									200
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	51	113	67	36	267	31	10		308
Autres charges sans impact en trésorerie	13	9	3	5	30	5	14		49

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

(2) Correspondant aux coûts liés au programme d'adaptation et de simplification (voir note 2.22.4).

Exercice 2014-2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Services sur Site				Reste du monde	Services Avantages et Total Récompenses	Frais de Direction Générale	Éléments non alloués	Total
	Amérique du Nord	Europe continentale	Royaume- Uni et Irlande						
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	7 972	5 686	1 832	3 504	18 994	821			19 815
Ventes interactivités (Groupe)						6		(6)	
TOTAL	7 972	5 686	1 832	3 504	18 994	827		(6)	19 815
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	499	238	94	161	992	285	(133)	(6)	1 138
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence									7
Résultat financier									(126)
Impôts sur les résultats									(321)
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle									480
PART DU RESULTAT NET REVENANT AU GROUPE									218
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	49	107	30	40	226	31	20		277
Autres charges sans impact en trésorerie	9	8	2	4	23	3	12		38

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

3.2 Par pays significatif

L'activité du Groupe est dispersée sur 80 pays dont trois ayant un chiffre d'affaires représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé : la France (son pays de domiciliation), les États-Unis et le Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires et les actifs non courants de ces pays sont les suivants :

Au 31 août 2016 (en millions d'euros)	France	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 712	8 266	2 040	7 227	20 245
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 308	3 343	713	1 803	7 166

(1) Immobilisations corporelles, goodwill, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

Au 31 août 2015 (en millions d'euros)	France	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 796	7 588	1 933	7 498	19 815
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 298	3 277	880	1 635	7 090

(1) Immobilisations corporelles, goodwill, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

3.3 Par service

Le chiffre d'affaires par service se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2015-2016	2014-2015
Services de restauration	13 609	13 356
Services de facilities management	5 861	5 638
Total chiffre d'affaires Services sur Site	19 470	18 994
Services Avantages et Récompenses	780	827
Éliminations	(5)	(6)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	20 245	19 815

4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 AOUT 2016

4.1 Charges opérationnelles par nature

(en millions d'euros)	2015-2016 ⁽³⁾	2014-2015
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(305)	(253)
Charges de personnel		
• Salaires	(7 524)	(7 359)
• Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(2 260)	(2 137)
Achats consommables et variations de stocks	(5 796)	(5 716)
Autres natures de charges ⁽²⁾	(3 273)	(3 219)
TOTAL	(19 158)	(18 684)

(1) Inclut principalement les charges sociales mais également les charges relatives aux plans à prestations définies (note 4.16), aux régimes de retraites à contribution définie (note 4.16), aux stock-options et actions attribuées gratuitement (note 4.21).

(2) Les autres charges comprennent principalement les charges de location simple (315 millions d'euros pour l'exercice 2015-2016, 318 millions d'euros pour l'exercice 2014-2015), les honoraires, les autres achats consommés, les frais de sous-traitance et frais de déplacements.

(3) Dont 108 millions d'euros de coûts enregistrés au cours de l'exercice 2015-2016 dans le cadre du programme d'adaptation et de simplification.

4.2 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2015-2016	2014-2015
Coût de l'endettement brut ⁽¹⁾	(122)	(174)
Produits générés par la trésorerie ou équivalents	17	22
Coût de l'endettement net	(105)	(152)
Produits générés par les prêts et créances au coût amorti	3	5
Autres produits financiers	12	12
Autres charges financières ⁽²⁾	(26)	(6)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	(5)	(12)
Coût financier net sur le passif net au titre des régimes à prestations définies	(5)	(9)
Ajustement monétaire lié au traitement de l'hyper inflation	(4)	(7)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture	(7)	28
Autres	(1)	15
Charges et produits financiers, net	(138)	(126)
Dont produits financiers	32	82
Dont charges financières	(170)	(208)

(1) Le coût de l'endettement brut correspond à la charge d'intérêts relative aux passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les intérêts relatifs aux instruments financiers de couverture.

(2) Y compris, pour l'exercice 2015-2016, un montant de 21 millions d'euros en raison du remboursement par anticipation d'emprunts souscrits auprès d'investisseurs américains à hauteur de 208 millions de dollars US dont 70 millions de dollars US correspondant à la dernière tranche de l'emprunt souscrit en septembre 2008 et 138 millions de dollars US au titre de l'emprunt souscrit en mars 2011 (voir note 4.14 « Emprunts et dettes financières »).

4.3 Impôt sur les résultats

4.3.1 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	2015-2016	2014-2015
Résultat avant impôt	962	1 019
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(13)	(14)
Résultat comptable avant impôt	949	1 005
Taux d'impôt de Sodexo SA ⁽¹⁾	38,0 %	38,0 %
Charge d'impôt théorique	(361)	(382)
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	61	68
Contribution additionnelle sur les dividendes versés	(10)	(8)
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(8)	30
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	10	(7)
Reports déficitaires utilisés ou activés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	5	7
Reports déficitaires générés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif	(19)	(25)
Charge d'impôt réelle	(322)	(317)
Retenues à la source	(8)	(4)
TOTAL IMPOT SUR LES RESULTATS	(330)	(321)

(1) Le taux d'impôt tient compte de la contribution exceptionnelle, instaurée en décembre 2011, pour les exercices clos entre le 31 août 2012 et le 31 août 2016, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires (ou celui du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient) est supérieur à 250 millions d'euros.

4.3.2 Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2015-2016	2014-2015
Charge d'impôt exigible	(351)	(329)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	(1)	4
Provisions pour risques fiscaux	(1)	1
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux, différences temporelles reportables	18	(13)
Sous-total impôts exigibles	(335)	(337)
Impôts différés liés à la naissance ou au renversement de différences temporelles	(1)	15
Impôts différés liés à des changements de taux ou à l'assujettissement à de nouveaux taux	(1)	4
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux et pertes reportables	15	1
Sous-total impôts différés	13	20
CHARGE D'IMPOT REELLE	(322)	(317)

Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence passe de 31,9 % pour l'exercice 2014-2015 à 34,8 % pour l'exercice 2015-2016.

4.4 Immobilisations corporelles

4.4.1 Détail des immobilisations corporelles

Ces tableaux intègrent les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeurs nettes au 31 août 2014	81	392	82	555
Augmentations de l'exercice	9	205	19	233
Diminutions de l'exercice	(4)	(11)	(5)	(20)
Entrées de périmètre		11		11
Sorties de périmètre	(3)	(1)		(4)
Dotations aux amortissements	(2)	(171)	(13)	(186)
Écarts de conversion	2	6	2	10
Autres variations	(11)	34	(28)	(5)
Valeurs nettes au 31 août 2015	72	465	57	594
Augmentations de l'exercice	2	177	47	226
Diminutions de l'exercice	(2)	(19)	(2)	(23)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	(1)			(1)
Dotations aux amortissements	(1)	(171)	(17)	(189)
Écarts de conversion	(1)	(2)	(1)	(4)
Autres variations	2	21	(22)	1
Valeurs nettes au 31 août 2016	71	471	62	604

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Valeurs brutes	1 865	1 834
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 261)	(1 240)
Valeurs nettes	604	594

Aucun actif corporel n'est donné en nantissement de passifs.

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coûts des ventes ou en charges administratives et commerciales.

4.4.2 Détail des immobilisations corporelles en location financement

Les immobilisations en location financement du Groupe sont constituées de très nombreux contrats de location dans un grand nombre de sites dans le monde entier. Ces contrats portent essentiellement sur des locations de cuisines et de leurs équipements ainsi que de matériel de bureau. Les dispositions de ces contrats sont négociées localement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeurs nettes				
31 août 2014	7	14		21
31 août 2015	6	14		20
31 août 2016	5	9		14

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Valeurs brutes	40	49
Amortissements et dépréciations cumulés	(26)	(29)
Valeurs nettes	14	20

L'échéancier des paiements sur les contrats de location financement figure en note 4.14.5.

4.5 Goodwills

La variation des *goodwills* regroupés par secteur d'activité au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)		Au 31 août 2015	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Écarts de conversion	Autres variations	Au 31 août 2016
Services sur Site Amérique du Nord	Brut	2 623	3		20		2 646
	Dépréciations						
Services sur Site Royaume-Uni et Irlande	Brut	652	24		(91)		585
	Dépréciations						
Services sur Site Europe continentale	Brut	1 047					1 047
	Dépréciations						
Services sur Site Reste du monde	Brut	433			32		465
	Dépréciations						
Services Avantages et Récompenses	Brut	545	22		18		585
	Dépréciations	(2)					(2)
Sodexo	Brut	206					206
	Dépréciations						
Autres	Brut	2					2
	Dépréciations						
	BRUT	5 508	49		(21)		5 536
TOTAL	DEPRECIATIONS	(2)					(2)

Au cours de l'exercice 2015-2016, des nouveaux *goodwills* ont été constatés, notamment suite à l'acquisition d'Elder Home Care Limited en Irlande et Sistemas de Incentivos Empresariales (Siempre) SA au Panama.

La variation des *goodwills* regroupés par secteur d'activité au cours de l'exercice 2014-2015 se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)		Au 31 août 2014	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Écarts de conversion	Autres variations	Au 31 août 2015
Services sur Site Amérique du Nord	Brut	2 226	6		391		2 623
	Dépréciations						
Services sur Site Royaume-Uni et Irlande	Brut	597			55		652
	Dépréciations						
Services sur Site Europe continentale	Brut	1 055		(2)	(6)		1 047
	Dépréciations						
Services sur Site Reste du monde	Brut	509			(76)		433
	Dépréciations						
Services Avantages et Récompenses	Brut	584	53		(92)		545
	Dépréciations	(2)					(2)
Sodexo	Brut	206					206
	Dépréciations						
Autres	Brut	2					2
	Dépréciations						
	BRUT	5 179	59	(2)	272		5 508
TOTAL	DEPRECIATIONS	(2)					(2)

Au cours de l'exercice 2014-2015, de nouveaux *goodwills* ont été constatés, notamment suite à la prise de contrôle à 100 % Motivcom plc au Royaume-Uni.

4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des autres immobilisations incorporelles au cours des exercices 2014-2015 et 2015-2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	Licences et logiciels	Relations clientèle, marques et autres incorporels	Total
Valeurs nettes au 31 août 2014	111	413	524
Augmentations de l'exercice	57	5	62
Diminutions de l'exercice		(1)	(1)
Entrées de périmètre		20	20
Dotations aux amortissements	(45)	(39)	(84)
Pertes de valeurs comptabilisées en résultat		(7)	(7)
Écarts de conversion	2	(14)	(12)
Autres variations	18	(15)	3
Valeurs nettes au 31 août 2015	143	362 ⁽¹⁾	505
Augmentations de l'exercice	68	10	78
Diminutions de l'exercice	(2)		(2)
Entrées de périmètre		7	7
Dotations aux amortissements	(41)	(77) ⁽²⁾	(118)
Écarts de conversion	(2)		(2)
Autres variations	(5)	4	(1)
Valeurs nettes au 31 août 2016	161	306 ⁽¹⁾	467

(1) Y compris des marques et des droits au bail dont la durée de vie est considérée comme indéterminée pour 50 millions d'euros au 31 août 2016 (50 millions d'euros au 31 août 2015).

(2) Y compris l'amortissement des droits liés à la Coupe du Monde de Rugby.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Valeurs brutes	1 064	1 063
Amortissements et dépréciations cumulés	(597)	(558)
Valeurs nettes	467	505

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coût des ventes ou en charges commerciales et administratives à l'exception des amortissements et pertes de valeur portant sur les relations clientèle et les marques qui sont enregistrés en autres charges opérationnelles.

4.7 Investissements clients

<i>(en millions d'euros)</i>	2015-2016	2014-2015
Investissements au 1 ^{er} septembre	485	361
Augmentations de l'exercice	165	139
Diminutions de l'exercice	(89)	(77)
Écarts de conversion	1	62
Investissements au 31 août	562	485

4.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de payer pour le compte de l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif de l'état consolidé de la situation financière (cf. note 4.17). Au cours des exercices 2014-2015 et 2015-2016, les participations dans les entreprises mises en équivalence ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2015-2016			2014-2015		
	Co-entreprises	Entreprises associées	Total	Co-entreprises	Entreprises associées	Total
Au 1 ^{er} septembre	55	6	61	43	4	47
Valeurs positives	65	6	71	56	4	60
Valeurs négatives	(10)		(10)	(13)		(13)
Résultat de l'exercice	10	3	13	11	3	14
Éléments du résultat global ⁽¹⁾	4		4	3		3
Distribution de l'exercice	(10)	(1)	(11)	(8)	(1)	(9)
Variations de périmètre	22		22			
Écarts de conversion				5		5
Autres mouvements		(1)	(1)	1		1
AU 31 AOÛT	81	7	88	55	6	61
Valeurs positives	88	7	95	65	6	71
Valeurs négatives	(7)		(7)	(10)		(10)

(1) Correspondant à la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôt (note 4.15).

4.9 Dépréciation d'actifs

Les dépréciations cumulées portant sur les actifs corporels et incorporels, y compris les *goodwills*, s'élèvent à 16 millions d'euros au 31 août 2016 (50 millions d'euros au 31 août 2015). Les variations sur l'exercice comprennent la dotation nette de l'exercice pour 1 million d'euros (7 millions d'euros de dotation nette sur l'exercice précédent), le solde correspondant à la sortie d'immobilisations totalement dépréciées.

Les tests de dépréciation de valeur des actifs à durée d'utilité indéterminée ont été réalisés au 31 août 2016 suivant les principes définis en note 2.8.2 de la présente annexe.

Les principales hypothèses qui ont été retenues, en fonction des perspectives macroéconomiques des zones géographiques dans lesquelles opèrent les UGT ou groupes d'UGT définis par le Groupe, sont les suivantes (les éventuelles pertes de valeur sont enregistrées en autres charges opérationnelles) :

Zone économique	2016		2015	
	Taux d'actualisation ⁽¹⁾	Taux de croissance à long terme ⁽²⁾	Taux d'actualisation ⁽¹⁾	Taux de croissance à long terme ⁽²⁾
Europe continentale	7,7 %	1,75 %	8,7 %	1,75 %
Amérique du Nord	7,3 %	2,0 %	7,9 %	2,0 %
Royaume-Uni et Irlande	7,3 %	1,7 %	7,9 %	2,1 %
Amérique latine	9,8 %	4,0 %	10,6 %	4,0 %
Reste du monde (hors Amérique latine)	8,2 %	3,0 %	9,4 %	3,0 %
Services Avantages et Récompenses	8,9 %	3,4 %	9,9 %	3,4 %

(1) Le taux d'actualisation défini par le Groupe a été majoré pour certaines zones afin de tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays.

(2) Le taux de croissance à long terme est utilisé pour extrapoler la valeur terminale à partir des chiffres des plans du management.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent que même une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 200 points de base du taux de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation des actifs testés pour chaque UGT ou groupe d'UGT testés.

Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin d'identifier si une diminution de 5 % des *cash flows* nets prévisionnels sur l'horizon des plans d'activité du management ainsi que sur le flux terminal conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 août 2016. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour aucune des UGT ou groupe d'UGT.

Le Groupe reste particulièrement attentif aux évolutions économiques en Amérique latine, qui représente environ 9 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016, et notamment au Brésil. Il en a été tenu compte dans les plans d'activité établis par le management mais les résultats réels pourraient différer des estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

4.10 Actifs financiers

4.10.1 Actifs financiers courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016		Au 31 août 2015	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>Titres de participation</i>				
Valeurs brutes		18		13
Dépréciations		(6)		(2)
Valeurs nettes		12		11
<i>Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses</i>				
Valeurs brutes	799		739	
Dépréciations				
Valeurs nettes	799		739	
Prêts et créances				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
Valeurs brutes		27		32
Dépréciations		(1)		(1)
Valeurs nettes		26		31
<i>Prêts et dépôts</i>				
Valeurs brutes	46	63	26	55
Dépréciations	(2)	(9)	(2)	(8)
Valeurs nettes	44	54	24	47
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	843	92	763	89
Valeurs brutes	845	108	765	100
Dépréciations	(2)	(16)	(2)	(11)
Valeurs nettes	843	92	763	89

FONDS RESERVES

Les fonds réservés, inclus pour 507 millions d'euros dans les fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses, correspondent principalement aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (264 millions d'euros), en Inde (77 millions d'euros), en Belgique (51 millions d'euros) et en Roumanie (41 millions d'euros). Ces fonds réservés restent la propriété du Groupe Sodexo mais ils font l'objet de restriction quant à leur utilisation, ils ne peuvent être utilisés pour autre chose que le remboursement des affiliés et ne sont pas fongibles avec la trésorerie du Groupe. Ils sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération.

La répartition des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses par devise est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Euros	409	404
Dollar US	4	2
Real brésilien	153	113
Livre sterling	13	15
Autres monnaies	220	205
TOTAL	799	739

4.10.2 Variation des actifs financiers courants et non courants

<i>(en valeurs nettes et en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2015	Aug./Dim. de l'exercice	Variations de Dépréciations de périmètre	Variation de juste valeur	Écart de conversion et autres	Au 31 août 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	750	50		1	10	811
Prêts et créances	102	26			(4)	124
TOTAL	852	76		1	6	935

<i>(en valeurs nettes et en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2014	Aug./Dim. de l'exercice	Variations de Dépréciations de périmètre	Variation de juste valeur	Écart de conversion et autres	Au 31 août 2015
Actifs financiers disponibles à la vente	766	23	13	(1)	(51)	750
Prêts et créances	89	7			6	102
TOTAL	855	30	13	(1)	(45)	852

4.11 Créances clients et autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2016		Au 31 août 2015			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Autres actifs non courants	25		25	22		22
Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	16		16
Clients et comptes rattachés	3 583	(113)	3 470	3 416	(106)	3 310
Autres créances d'exploitation	365	(5)	360	365	(4)	361
Charges constatées d'avance	151		151	199		199
Créances diverses hors exploitation				26		26
CLIENTS ET AUTRES CREANCES	4 108	(118)	3 990	4 022	(110)	3 912

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 août 2016 et au 31 août 2015 par maturité s'établit de la façon suivante :

Répartition des créances clients échues au 31 août :	Au 31 août 2016		Au 31 août 2015	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Terme échu depuis moins de 3 mois	520	(11)	522	(4)
Terme échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	55	(5)	55	(9)
Terme échu depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois	120	(18)	127	(22)
Terme échu depuis plus de 12 mois	84	(73)	72	(62)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS ECHUES AU 31 AOUT	779	(107)	776	(97)
TOTAL DES CREANCES NON ECHUES AU 31 AOUT	2 804	(6)	2 640	(9)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS AU 31 AOUT	3 583	(113)	3 416	(106)

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients. Par ailleurs et compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées.

4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Valeurs mobilières de placement	353	362
Disponibilités	1 037	1 713
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 390	2 075
Découverts bancaires	(28)	(39)
TOTAL	1 362	2 036

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Bons de caisse	152	188
Dépôts à terme	173	148
SICAV et autres	28	26
Valeurs mobilières de placement	353	362

La répartition de la trésorerie et équivalents de trésorerie par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Euros	131	200
Dollar US	156	699
Real brésilien	236	245
Livre sterling	323	395
Autres monnaies	516	497
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de découverts bancaires	1 362	2 036

Environ 74 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe et des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses sont placés auprès d'établissements financiers ayant un *rating* A-1 ou A-2.

Aucun montant significatif de trésorerie ou équivalent de trésorerie ne fait l'objet de restriction à la clôture.

4.13 Variation des capitaux propres

Au cours de l'exercice, Bellon SA a procédé au rachat de 1 460 actions Bellon SA (cf. note 1. Faits marquants) pour un montant de 155 millions d'euros.

Les opérations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (part du Groupe) se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015-2016			2014-2015		
	Variation de l'exercice (avant impôt)	(Charge) Produit d'impôt	Variation de l'exercice (après impôt)	Variation de l'exercice (avant impôt)	(Charge) Produit d'impôt	Variation de l'exercice (après impôt)
Actifs financiers disponibles à la vente						
Couverture des flux de trésorerie	1		1			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(74)	11	(63)	19	(4)	15
Écart de conversion	(2)		(2)	13		13
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (PART DU GROUPE)	(75)	11	(64)	32	(4)	28

4.14 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours des exercices 2015-2016 et 2014-2015 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 août 2015		Remboursements	Actualisation et autres variations	Écarts de change	Variation de périmètre	Au 31 août 2016
	Augmentations						
Emprunts obligataires	1 105			1			1 106
Emprunts auprès des organismes financiers	2 484	161	(536)	(10)	7		2 106
Emprunts sur location-financement	13	1	(3)				11
Autres emprunts	18	1	(6)		1	(1)	13
TOTAL	3 620	163	(545)	(9)	8	(1)	3 236
Juste valeur nette des instruments dérivés	(32)		(2)	6	33		5
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	3 588	163	(547)	(3)	41	(1)	3 241

(en millions d'euros)	Au 31 août 2014		Actualisation et autres variations		Écarts de change	Variation de périmètre	Au 31 août 2015
	Augmentations	Remboursements					
Emprunts obligataires	2 014		(880)	(29)			1 105
Emprunts auprès des organismes financiers	2 351	354	(528)	24	278	5	2 484
Emprunts sur location-financement	14	6	(7)				13
Autres emprunts	13	1	(1)		(1)	6	18
TOTAL	4 392	361	(1 416)	(5)	277	11	3 620
Juste valeur nette des instruments dérivés	(6)	2	(2)	(37)	11		(32)
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	4 386	363	(1 418)	(42)	288	11	3 588

4.14.1 Répartition des emprunts et dettes financières par devise

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016		Au 31 août 2015	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
Emprunts obligataires				
Euros	9	1 097	9	1 096
Total	9	1 097	9	1 096
Emprunts auprès des organismes financiers ⁽¹⁾				
Dollars US	49	1 511	318	1 704
Euros	17	529	6	452
Autres monnaies			2	2
Total	66	2 040	326	2 158
Emprunts sur location-financement				
Euros	3	6	3	7
Autres monnaies	1	1	1	2
Total	4	7	4	9
Autres emprunts ⁽²⁾				
Euros	1	2	1	3
Autres monnaies	2	8	3	11
Total	3	10	4	14
TOTAL HORS INSTRUMENTS DERIVES	82	3 154	343	3 277
Juste valeur nette des instruments dérivés ⁽³⁾		5	(30)	(2)
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	82	3 159	313	3 275

(1) Y compris les placements privés effectués par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains décrits en note 4.14.3.6.

(2) Dont 8 millions d'euros au 31 août 2016 (9 millions d'euros au 31 août 2015) correspondent à des dettes reconnues sur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales.

(3) Décrits en note 4.15.

Sur les emprunts autres que les emprunts obligataires, la comptabilisation au coût amorti équivaut à la comptabilisation au coût historique (montant nominal) dans la mesure où les frais sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

4.14.2 Emprunts obligataires

Le 24 juin 2014, Sodexo SA a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 600 millions d'euros remboursable au pair le 24 janvier 2022 et portant intérêt à un taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 24 janvier de chaque année ;
- 500 millions d'euros remboursable au pair le 24 juin 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 2,50 %. Le coupon est payable le 24 juin de chaque année.

Le taux effectif de ces emprunts ressort à 1,79 % sur la tranche de 600 millions d'euros et 2,54 % sur la tranche de 500 millions d'euros.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 9 millions d'euros au 31 août 2016.

Aucun des emprunts obligataires ne comporte de covenants financiers.

4.14.3 Autres emprunts auprès des organismes financiers

4.14.3.1 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC NATIXIS (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon SA a signé avec Natixis un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 200 millions d'euros à échéance au 15 juillet 2020. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place qui porte le taux d'intérêt à 2,385% pendant la durée de l'emprunt.

4.14.3.2 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC CACIB (2015)

Le 19 juin 2015, Bellon SA a signé avec Cacib un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros à échéance au 21 juin 2019. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place pour la période du 4 août 2016 au 21 juin 2019 qui porte le taux d'intérêt à 1,51 % sur cette période.

4.14.3.3 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC SOCIETE GENERALE (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon SA a signé avec Société Générale un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros avec une date de commencement au 10 septembre 2015 et une échéance au 15 juillet 2018. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. Une couverture de taux d'intérêt a été mise en place et porte le taux d'intérêt à 1,203 % pendant la durée de l'emprunt.

4.14.3.4 EMPRUNTS DE 165 MILLIONS DE DOLLARS US ET L'EQUIVALENT EN EUROS DE 50 MILLIONS DE DOLLARS US

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 165 millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,20% sur le dollar et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016. Une couverture de taux de change a été mise en place avec trois banques (CACIB, Natixis et Société Générale) :

- une tranche de 82,5 millions de dollars US auprès de CACIB au taux de 4,93%
- une tranche de 49,5 millions de dollars US auprès de Natixis au taux de 4,985%
- une tranche de 33 millions de dollars US auprès de Société Générale au taux de 5,00%

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté l'équivalent en euros de 50 Millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,525% sur l'euro et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016.

Les contrats ELS souscrits auprès de Natixis en juillet 2015, CACIB en juin 2015 et Société Générale en juillet 2015, ainsi que les emprunts souscrits par Bellon SA auprès des investisseurs américains et les couvertures de change sont assortis d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,33% du capital et des droits de vote.
- Une personne ou un groupe de personnes agissant de concert (au sens de l'article L 233-10 du Code de commerce) autre que l'actionnaire de référence ne doit pas détenir, directement ou indirectement plus de 50% du capital des droits de vote de Bellon
- le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et 31 décembre de chaque année.
- le ratio « dividendes sur charges financières nettes » doit être supérieur à 1,1 chaque année.
- le montant des emprunts et dettes financières nettes doit être à tout moment inférieur à 1,1 milliard d'Euros
- la notation de Sodexo ne doit pas être inférieure à BBB-

Au 31 août 2016, la société Bellon SA a respecté ses engagements

4.14.3.5 LIGNE DE CREDIT CONFIRME MULTIDEVISES DE JUILLET 2011

Le 18 juillet 2011, Sodexo SA a signé une ligne de crédit confirmé multidevise d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars américains, avec une échéance fixée initialement au 18 juillet 2016. En juillet 2015, cette ligne de crédit, dont le montant est désormais de 531 millions d'euros plus 709 millions de dollars américains, a été prorogée jusqu'au 2 juillet 2020. En

mai 2016, elle a été prorogée jusqu'au 2 juillet 2021. Cette échéance peut encore être prorogée à la demande de Sodexo SA et sous réserve de l'accord des prêteurs jusqu'en juillet 2022.

Les tirages utilisés sont porteurs d'intérêts à taux variable indexé sur les taux LIBOR et EURIBOR. Cette ligne de crédit ne comporte pas de covenants financiers.

Au 31 août 2016, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit. Au 31 août 2015, les tirages portaient sur la tranche en euros et s'élevaient à 65 millions d'euros.

4.14.3.6 EMPRUNTS AUPRES D'INVESTISSEURS AMERICAINS

Au cours de l'exercice, le Groupe Sodexo a remboursé l'intégralité du solde de l'emprunt souscrit le 29 septembre 2008 auprès d'investisseurs américains (360 millions de dollars US) :

- le 29 septembre 2015, 290 millions de dollars US (soit 259 millions d'euros) correspondant à la 2^e tranche de l'emprunt ;
- le 25 août 2016, par anticipation, 70 millions de dollars US (soit 62 millions d'euros) correspondant à la dernière tranche de cet emprunt dont l'échéance initiale était septembre 2018.

Sodexo SA a également procédé le 25 août 2016 au remboursement par anticipation d'un montant de 138 millions de dollars US (122 millions d'euros) correspondant à 23 % de chacune des 3 tranches de l'emprunt souscrit le 29 mars 2011 auprès d'investisseurs américains.

Les emprunts souscrits par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains au 31 août 2016 ont les caractéristiques suivantes :

Date de souscription de l'emprunt	Nominal restant dû (en millions de dollars US)	Taux fixe	Échéance
29 mars 2011	193	4,24 %	mars 2018
	173	4,85 %	mars 2021
	96	4,95 %	mars 2023
TOTAL	462 ⁽¹⁾		
4 mars 2014	150	2,71 %	mars 2019
	150	3,44 %	mars 2021
	525	3,99 %	mars 2024
	175	4,14 %	mars 2026
	100	4,34 %	mars 2029
TOTAL	1 100		
TOTAL	1 562		

(1) Après déduction de 138 millions de dollars US remboursés le 25 août 2016 (respectivement 57,5 millions de dollars US pour la 1^{re} tranche ; 51,75 millions de dollars US pour la 2^e tranche et 28,75 millions de dollars US pour la 3^e tranche).

Ces emprunts comprennent deux covenants financiers qui sont calculés par référence aux états consolidés du Groupe Sodexo :

- l'endettement net en excluant les fonds réservés de la trésorerie globale ne doit pas dépasser 3,5 fois l'EBITDA (résultat opérationnel plus dotation aux amortissements et dépréciations) des 12 derniers mois ;
- la situation nette retraitée des effets de change cumulés depuis le 31 août 2007 ne doit pas être inférieure à 1,3 milliard d'euros.

En cas de non-respect de ces covenants, les prêteurs peuvent, à la majorité qualifiée, demander un remboursement anticipé de ces emprunts.

Au 31 août 2016, comme au 31 août 2015 et au 29 février 2016, ces covenants sont respectés par le Groupe.

4.14.4 Taux de financement

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et à long terme.

Au 31 août 2016, près de 100 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 3,2 %. Au 31 août 2015, près de 100 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 3,7 %.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des organismes financiers décrits ci-dessus comprennent des clauses usuelles de remboursement anticipé. Ces clauses de remboursement anticipé intègrent des clauses de défaut croisé ou de changement de contrôle qui s'appliquent sur l'ensemble des emprunts.

4.14.5 Échéancier des emprunts et dettes financières

Au 31 août 2016		> 3 mois et	> 6 mois et			
Valeurs comptables	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		7	2		1 097	1 106
Emprunts auprès des organismes financiers	28	38		1 207 ⁽¹⁾	833	2 106
Emprunts sur location financement	1	1	2	7		11
Autres emprunts			3	10		13
TOTAL	29	46	7	1 224	1 930	3 236

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

(1) Échéance initiale, avant prise en compte du remboursement anticipé réalisé postérieurement à la clôture en septembre 2016 (voir note 4.28).

Au 31 août 2016		> 3 mois et	> 6 mois et			
Flux contractuels y compris le paiement des intérêts futurs non encore dus	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		11	12	92	1 170	1 285
Emprunts auprès des organismes financiers	31	31	32	1 416	944	2 454
Emprunts sur location financement	1	1	3	7		12
Autres emprunts			3	10		13
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	2	2	1	11		16
TOTAL	34	45	51	1 536	2 114	3 780

Hors flux contractuels liés à l'émission du nouvel emprunt obligataire postérieurement à la clôture, le 14 octobre 2016.

Au 31 août 2015		> 3 mois	> 6 mois			
Valeurs comptables	< 3 mois	et < 6 mois	et < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		6	3		1 096	1 105
Emprunts auprès des organismes financiers	288	28	10	942	1 216	2 484
Emprunts sur location financement		1	3	8	1	13
Autres emprunts		1	3	14		18
TOTAL	288	36	19	964	2 313	3 620

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

Au 31 août 2015						
Flux contractuels y compris le paiement des intérêts futurs non encore dus	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires		8	16	95	1 204	1 323
Emprunts auprès des organismes financiers	289	31	51	1 355	1 370	3 096
Emprunts sur location financement		1	3	9	1	14
Autres emprunts		1	3	15		19
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	2	7	1	15		25
TOTAL	291	48	74	1 489	2 575	4 477

Y compris l'emprunt de 150 millions d'euros signé avec Société Générale en juillet 2015 et tiré à compter de septembre 2015.

4.15 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments dérivés financiers est la suivante :

Instruments dérivés (en millions d'euros)	Qualification IFRS	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Instruments dérivés de change		11	9
<i>Actif</i>	<i>Trading</i>	13	14
<i>Passif</i>	<i>Trading</i>	(2)	(5)
Instruments dérivés de taux ⁽¹⁾		(16)	(8)
<i>Actif</i>	<i>Trading</i>		
<i>Passif</i>	<i>Trading</i>	(16)	(8)
Instruments dérivés de change et de taux ⁽²⁾			31
<i>Actif</i>	<i>Cash Flow Hedge</i>		30
<i>Actif</i>	<i>Trading</i>		5
<i>Passif</i>	<i>Cash Flow Hedge</i>		(3)
<i>Passif</i>	<i>Trading</i>		(1)
Instruments financiers nets		(5)	32

(1) Correspondant à la couverture de taux venant fixer le taux d'intérêt des dettes synthétiques résultant des equity linked swaps tels que décrits dans la note 4.14.3

(2) Correspondant à des cross currency swaps EUR-BRL d'un nominal total de 220 millions de BRL au 31 août 2015, dont les intérêts courus sont présentés au passif pour un montant de 4 millions d'euros au 31 août 2015.

La valeur nominale des instruments dérivés de change ainsi que leurs justes valeurs se répartissent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016				Au 31 août 2015			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Positions prêteuses de devises	37	84	20	141	108	85	42	235
<i>Couronne tchèque/Euro</i>	6	5		11	72	11		83
<i>Zloty polonais/Euro</i>	14			14	20			20
<i>US dollar/Euro</i>	17	79	20	116	16	74	42	132
Positions emprunteuses de devises	(16)	(67)	(10)	(93)	(75)	(81)	(17)	(173)
<i>Livre sterling/Euro</i>	(4)	(17)	(6)	(27)	(4)	(18)	(13)	(35)
<i>Real brésilien/Euro</i>					(58)			(58)
<i>Couronne tchèque/Euro</i>					(1)	(2)		(3)
<i>Peso mexicain/Euro</i>	(7)	(13)		(20)	(8)	(21)		(29)
<i>Autres</i>	(5)	(37)	(4)	(46)	(4)	(40)	(4)	(48)
TOTAL	21	17	10	48	33	4	25	62
Juste valeur		11		11	32	9	(1)	40

La « valeur nominale » représente le montant nominal des instruments de couverture de change y compris les montants vendus ou achetés à terme. Les montants en devises sont convertis au taux de clôture.

4.16 Avantages à long terme au personnel

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Actif net de retraites ⁽¹⁾	(4)	(3)
Passif net des plans à prestations définies	410	239
Autres avantages à long terme au personnel	179	182
Avantages au personnel	585	418

(1) Inclus dans les « autres actifs non courants » à l'actif de l'état consolidé de la situation financière.

4.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

4.16.1.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure (l'organisme se charge en effet de verser aux salariés les montants qui leur sont dus et l'employeur n'aura pas à payer les cotisations supplémentaires au titre des exercices antérieurs ou de l'exercice en cours si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs).

Le montant des cotisations aux régimes à cotisations définies qui a été comptabilisé dans les charges opérationnelles s'élève à 430 millions d'euros pour l'exercice 2015-2016 (386 millions au cours de l'exercice 2014-2015).

Les paiements du Groupe sont comptabilisés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

4.16.1.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les caractéristiques des principaux plans à prestations définies au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont essentiellement constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la Société. Ces engagements sont couverts par les dettes constituées à cet effet au passif de l'état consolidé de la situation financière ;
- au Royaume-Uni, les engagements, qui font l'objet d'une couverture par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière,
 - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur,
 - il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1^{er} juillet 2003 et d'augmenter les cotisations afin de résorber le déficit.

Le plan de retraite au Royaume-Uni est régulièrement évalué par l'actuaire du fonds conformément à la législation britannique. Celle-ci exige une valorisation actuarielle formalisée tous les trois ans et que tout déficit identifié lors de cette évaluation soit géré selon un accord mutuel entre les fiduciaires du fonds (le *Trustee* du plan de pensions) et Sodexo UK. Une consultation avec les membres du plan de retraite en vue de geler l'acquisition de droits futurs pour certains bénéficiaires a abouti, en octobre 2012, à la signature d'un accord entre le *Trustee* et Sodexo UK prévoyant que le plan ne resterait ouvert, à compter du 1^{er} novembre 2012, qu'aux seuls salariés venant du secteur public, Sodexo UK ayant l'obligation légale de leur fournir certains avantages. Au cours de cette consultation Sodexo UK s'est également engagé, dans le cadre d'un plan de redressement du fonds sur 12 ans, à verser des contributions de 10 millions de livres par an sur 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, et de 7,5 millions de livres par an sur les 7 années suivantes. Sur la même période, il est attendu une baisse des contributions régulières que Sodexo UK versera au fonds compte tenu du fait que seuls les membres relevant du secteur public pourront désormais acquérir de nouveaux droits en application de l'accord. Enfin, Sodexo SA a émis en octobre 2012 une garantie de maison mère en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans. La dernière évaluation a été finalisée en juillet 2016, Sodexo UK et le *Trustee* du plan de pensions s'étant mis d'accord pour maintenir le plan de contributions ainsi que les conditions et termes de la garantie de maison mère tels que décidés en octobre 2012.

En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- les Pays-Bas où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Sodexo a négocié aux Pays-Bas la transformation de ses régimes de retraite, passant de plans à prestations définies à des plans à cotisations définies, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les droits accumulés jusqu'à cette date sous les anciens régimes demeurent figés et les plans restent comptabilisés en régimes à prestations définies, compte tenu des engagements d'indexation pris par Sodexo au titre de ces régimes. Ces plans sont intégralement financés ;

- l'Italie où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR).

Le Groupe participe également à des régimes dits « multi-employeurs », notamment en Suède et aux États-Unis. Ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à contribution définies.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime ont évolué de la manière suivante :

	2015-2016			2014-2015		
	Obligation	Actif	Passif net	Obligation	Actif	Passif net
Au 1^{er} septembre	1 220	(984)	236	1 171	(874)	297
Charge/(Produit) inscrit au compte de résultat :	46	(34)	12	57	(33)	24
<i>Coût des services rendus au cours de la période</i>	22		22	31		31
<i>Coût des services passés</i>	(15)		(15)	(15)		(15)
<i>Effet des règlements</i>						
<i>Coût/(Produit) financier</i>	39	(34)	5	41	(33)	8
Pertes (gains) liés à la réévaluation :	359	(148)	211	(28)	(28)	(56)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques</i>	(14)		(14)	1		1
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses financières</i>	386	(148)	238	(18)	(28)	(46)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des effets d'expérience</i>	(13)		(13)	(11)		(11)
Écarts de conversion	(141)	122	(19)	70	(63)	7
Contributions effectuées par les participants au régime	1	(1)		2	(2)	
Cotisations effectuées par l'employeur		(25)	(25)		(26)	(26)
Prestations servies prélevées sur les actifs de régime	(36)	36		(42)	42	
Prestations servies non prélevées sur l'actif	(9)		(9)	(10)		(10)
AU 31 AOÛT	1 440	(1 034)	406	1 220	(984)	236
Dont :						
Régimes partiellement financés	1 280	(1 034)	246	1 071	(984)	87
Régimes non financés	160		160	149		149

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des plans à prestations définies s'élèvent à 13 millions d'euros (23 millions d'euros au 31 août 2015) et se détaillent comme suit :

- une charge nette de 3 millions d'euros (12 millions d'euros au 31 août 2015) est comptabilisée en coût des ventes ;
- une charge nette de 4 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 août 2015) est comptabilisée en charges administratives et commerciales ;
- le solde de 5 millions d'euros est comptabilisé en résultat financier (cf. note 4.2).

Les actifs des régimes à prestations définies se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Actions	171	177
Obligations	8	116
Biens immobiliers	56	61
Trésorerie	9	16
Dérivés		1
Fonds de placement	125	121
Assurances et autres	665	492
TOTAL	1 034	984

Les pertes actuarielles nettes constatées sur l'obligation au titre des changements d'hypothèses financières s'élèvent à 386 millions d'euros dont 305 millions d'euros au Royaume-Uni, en raison notamment de la baisse du taux d'actualisation partiellement compensée par la baisse du taux d'inflation à long terme, et 53 millions d'euros aux Pays-Bas, en raison notamment de la baisse du taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sur les principaux pays pour les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2016 et au 31 août 2015 sont les suivantes :

Au 31 août 2016	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Italie
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,25 %-0,75 %	0,75 %	2,1 %	0,25 %-1,5 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,25 %-2,75 %	2 %	3,2 %	NA
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	1,7 %-2,7 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	101	15	175	26
Duration moyenne (en années)	11	20	21	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro, le Groupe utilise les indices des obligations Corporate notées AA fournis par iBoxx. Pour le Royaume-Uni, le Groupe utilise le taux d'actualisation issu d'une courbe de rendement d'obligations de haute qualité élaborée par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 2,7 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 1,7 % pour l'exercice 2015-2016.

Au 31 août 2015	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Italie
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1 %-1,75 %	2 %	4 %	0,75 %-1,25 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,25 %-2,75 %	2 %	3,6 %	NA
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2,1 %-3,1 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	87	17	26	28
Duration moyenne (en années)	11	23	22	7

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro, le Groupe utilise les indices des obligations Corporate notées AA fournis par iBoxx. Pour le Royaume-Uni, le Groupe utilise le taux d'actualisation issu d'une courbe de rendement d'obligations de haute qualité élaborée par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3,1 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2,1 % pour l'exercice 2014-2015.

Par rapport aux hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus, une baisse de 1 % du taux d'actualisation porterait le montant total de l'obligation brute à 1 751 millions d'euros (contre 1 440 millions d'euros sur la base des hypothèses retenues au 31 août 2016). Une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme porterait le montant total de l'obligation brute à 1 543 millions d'euros.

Sur la base d'une estimation raisonnablement déterminée, Sodexo versera 20 millions d'euros aux régimes sur l'année 2016-2017.

4.16.2 Autres avantages au personnel

Les autres avantages au personnel, qui s'élèvent à 179 millions d'euros au 31 août 2016 (182 millions d'euros au 31 août 2015) comprennent principalement des montants liés à l'épargne salariale aux États-Unis (*Deferred Compensation*) ainsi que les engagements relatifs aux médailles du travail.

La charge comptabilisée au titre de ces avantages au cours de l'exercice 2015-2016 s'élève à 18 millions d'euros (25 millions d'euros pour l'exercice 2014-2015) dont 2 millions d'euros enregistrés en résultat financier relatifs aux plans d'Épargne Salariale aux États-Unis (2 millions d'euros pour l'exercice 2014-2015).

4.17 Provisions

(en millions d'euros)	Au 31 août 2015	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans conversion	Écarts de Variations et autres périmètre	Effet d'actualisation de provisions	Au des 31 août 2016
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	47	6	(3)	(1)	2		51
Provisions pour litiges avec les salariés	35	37	(10)	(4)	2		60
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	14	2	(9)	(1)	1		7
Provisions pour réorganisation	11	34	(12)	(3)	(1)		29
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	26	4	(2)	(5)	(1)		22
Provisions pour capitaux propres négatifs *	11				(4)		7
Autres provisions	27	4	(7)	(6)			18
TOTAL PROVISIONS	171	87	(43)	(20)	(1)		194

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

(en millions d'euros)	Au 31 août 2014	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Écarts de conversion et autres	Variations de périmètre	d'actualisation des provisions	Effet des 31 août 2015
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	54	16	(7)	(11)	(5)			47
Provisions pour litiges avec les salariés	35	15	(7)	(4)	(4)			35
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	21	11	(16)	(6)	4			14
Provisions pour réorganisation	24	5	(16)	(2)				11
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	29	3	(2)	(5)	1			26
Provisions pour capitaux propres négatifs *	13				(2)			11
Autres provisions	16	16	(2)		(3)			27
TOTAL PROVISIONS	192	66	(50)	(28)	(9)			171

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

Le montant des provisions pour risques et pour litiges est déterminé au cas par cas et repose sur la meilleure estimation, par le management, de la sortie de ressources jugée probable pour couvrir les obligations juridiques ou implicites auxquelles le Groupe est exposé à la clôture de l'exercice.

La répartition des provisions selon leurs échéances est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016		Au 31 août 2015	
	Courantes	Non Courantes	Courantes	Non courantes
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	8	43	7	40
Provisions pour litiges avec les salariés	32	28	17	18
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	3	4	8	6
Provisions pour réorganisation	24	5	11	
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	19	3	23	3
Provisions pour capitaux propres négatifs *		7		11
Autres provisions	3	15	17	10
TOTAL PROVISIONS	89	105	83	88

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

4.18 Dettes fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Dettes d'exploitation	164	165
Autres dettes hors exploitation	29	27
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	193	192
Clients avances et acomptes reçus sur commandes	308	418
Fournisseurs et comptes rattachés	2 024	1 953
Dettes sociales	1 112	1 126
Dettes fiscales	251	266
Autres dettes d'exploitation	109	100
Produits constatés d'avance	107	126
Autres dettes hors exploitation	37	86
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	3 948	4 075
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	4 141	4 267

Les dettes sociales comprennent notamment les avantages à court terme au personnel.

	Valeurs comptables	Valeurs contractuelles non actualisées
Répartition des dettes fournisseurs et autres dettes par échéances		
Échéances à moins de 3 mois	2 805	2 806
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	279	279
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	818	818
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	190	198
Échéances à plus de 5 ans	49	57
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	4 141	4 160

4.19 Impôts différés

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2015-2016 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2015	Produit/(Charge) d'impôt différé	Impôt comptabilisé en autres éléments du résultat global	Écarts de change et autres	Au 31 août 2016
• Dette envers le personnel	212	25	31	50	318
• Juste valeur des instruments financiers		(21)		(1)	(22)
• Immobilisations incorporelles	(69)	(2)		5	(66)
• Autres différences temporelles	(110)			(69)	(179)
• Reports déficitaires	69	11		7	87
TOTAL	102	13	31	(8)	138
dont impôts différés actifs	232				287
dont impôts différés passifs	(130)				149

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2014-2015 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2014	Produit/(Charge) d'impôt différé	Impôt comptabilisé en autres éléments du résultat global	Écarts de change et autres	Au 31 août 2015
• Dette envers le personnel	205	2	(13)	18	212
• Juste valeur des instruments financiers	5		1	(6)	
• Immobilisations incorporelles	(61)	8		(16)	(69)
• Autres différences temporelles	(155)	9		36	(110)
• Reports déficitaires	84	1		(16)	69
TOTAL	78	20	(12)	16	102
dont impôts différés actifs	226				232
dont impôts différés passifs	(148)				(130)

Le montant d'impôts différés actifs nés de reports déficitaires, non comptabilisés du fait de leur récupération jugée non probable, est de 224 millions d'euros (229 millions d'euros au 31 août 2015), dont 6 millions d'euros figurant dans les comptes de filiales antérieurement à leur acquisition (7 millions d'euros au 31 août 2015).

Les différences temporelles sur charges de personnel correspondent principalement aux impôts différés sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres différences temporelles incluent notamment les impôts différés constatés sur la quote-part fiscalement déductible des amortissements comptabilisés sur les *goodwills* dans certains pays.

4.20 Instruments financiers

Le tableau ci-après détaille les catégories d'instruments, leur valeur comptable ainsi que leur juste valeur par rubriques de comptabilisation dans l'état consolidé de la situation financière.

Les niveaux utilisés pour la classification des instruments financiers sont les suivants :

- niveau 1 : Instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : Instruments dont les données sont autres que les cours/prix cotés de niveau 1, et qui sont observables ;
- niveau 3 : Instruments dont la juste valeur est calculée par des techniques de valorisation dont aucun paramètre significatif ne repose sur des données observables.

Actifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2016		Niveau de juste valeur			Total
		Note	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	353	353	28	325	353
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs disponibles à la vente	4.10	799	799	167	632	799
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	3 990	3 990			
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	12	12			
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	124	124			
Instruments dérivés actifs		4.15	11	11		11	11

Passifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2016		Niveau de juste valeur			Total	
		Note	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	1 106	1 247	1 247		1 247	
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 106	2 205		2 204	1	2 205
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	24	24				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti		28	28				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	3 948	3 948				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 678	2 678				
Instruments dérivés passifs		4.15	16	16		16	16	

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2016.

Actifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2015		Niveau de juste valeur			Total
		Note comptable	Valeur	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	362	362	26	336	362
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs disponibles à la vente	4.10	739	739	75	664	739
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	3 912	3 912			
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	11	11			
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	102	102			
Instruments dérivés actifs		4.15	45	45		45	45

Passifs financiers (en millions d'euros)	Catégorie d'instruments	Au 31 août 2015		Niveau de juste valeur			Total
		Note comptable	Valeur	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	1 105	1 150	1 150		1 150
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 484	2 528			
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	31	31			
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti		39	39			
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	4 075	4 075			
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 496	2 496			
Instruments dérivés passifs		4.15	13	13		13	13

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2015.

Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux, entre les exercices 2014-2015 et 2015-2016.

4.21 Paiements fondés sur des actions

4.21.1 Plans d'options d'achat d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- le prix d'exercice ne comporte aucune décote ;
- la durée de vie des options est de six à sept ans.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des options attribuées et réglées par remise d'instruments de capitaux propres est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle de type binomial, prenant en compte les termes et conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que des hypothèses liées au comportement de levée des options.

Le tableau suivant donne la liste des données entrées dans le modèle utilisé pour chaque plan valorisé selon IFRS 2 :

Date d'attribution du plan	Prix d'exercice	Volatilité attendue (en %)	Maturité (en années)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Taux attendu de rendement des dividendes (en %)	Durée de vie attendue des options (en années)
13 décembre 2011	51,40 euros	24,00 %	7	3,48 %	3,00 %	6
13 décembre 2011	51,40 euros	24,00 %	6	2,85 %	3,00 %	5

La durée de vie attendue des options est intégrée au modèle binomial par le biais des comportements des bénéficiaires en matière d'exercice anticipé sur la durée de vie contractuelle des options et se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.

La volatilité attendue se base sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité calculée par régression vers la moyenne des rendements journaliers sur les cinq années ou six années (durée de vie attendue des options) précédant la date d'octroi du plan est un indice des tendances futures.

La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique du titre observée sur des périodes correspondant à la durée de vie attendue des options octroyées et de la volatilité implicite attendue par le marché.

Le taux d'intérêt sans risque est le taux des obligations d'État (par référence aux taux rapportés par l'indice iBoxx de la zone euro) ayant une maturité similaire à la durée de vie attendue des options.

Les hypothèses concernant le comportement des optionnaires qui ont été utilisées lors de la détermination de la juste valeur des options (ces données sont également fondées sur des données historiques non indicatives des exercices d'options qui peuvent survenir) sont :

- pour les résidents fiscaux français :
 - 50 % des optionnaires lèvent leurs options lorsque le cours de l'action dépasse de 20 % le prix d'exercice,
 - 50 % des optionnaires lèvent leurs options lorsque le cours de l'action dépasse de 40 % le prix d'exercice ;
- pour les non-résidents fiscaux français :
 - 30 % des optionnaires lèvent leurs options lorsque le cours de l'action dépasse de 20 % le prix d'exercice,
 - 30 % des optionnaires lèvent leurs options lorsque le cours de l'action dépasse de 40 % le prix d'exercice,
 - 30 % des optionnaires lèvent leurs options lorsque le cours de l'action dépasse de 70 % le prix d'exercice,
 - 10 % des optionnaires lèvent leurs options lorsque le cours de l'action dépasse de 100 % le prix d'exercice.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2015-2016 ET 2014-2015

Le tableau suivant indique le nombre, les prix moyens pondérés d'exercice des options (PMP) et les mouvements d'options durant l'exercice.

	2015-2016		2014-2015	
	Nombre	PMP (en euros)	Nombre	PMP (en euros)
En circulation en début de période	2 340 544	48,17	3 600 156	47,78
Annulées pendant la période	(27 309)	40,96	(23 398)	46,40
Exercées pendant la période	(1 296 304) ⁽¹⁾	48,11	(1 236 214) ⁽²⁾	47,08
En circulation en fin de période	1 016 931	48,43	2 340 544	48,17
Exercables en fin de période	1 016 931	48,43	2 055 294	47,72

(1) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 90,97 euros.

(2) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 83,69 euros.

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 août 2016 est de 1,4 an (2,2 ans au 31 août 2015).

Le tableau suivant précise les prix d'exercice et les dates d'expiration des options en circulation au 31 août 2016 :

Date d'octroi	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options non exercées au 31 août
Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2017	39,88 euros	184 338
Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2017	48,37 euros	251 450
Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2016	48,37 euros	43 666
Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2018	51,40 euros	371 465
Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2017	51,40 euros	166 012
TOTAL				1 016 931

4.21.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'attribution gratuite d'actions Sodexo dépendent aux règles suivantes :

- les actions sont attribuées gratuitement sous réserve d'une condition de présence ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance ;
- pour les plans attribués en 2013, 2014 et 2015, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 3 ou 2 ans pour les résidents fiscaux français (selon que la livraison des actions est soumise ou non à condition de performance) et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français ; l'attribution gratuite d'actions aux résidents fiscaux français est également assortie d'une période d'incessibilité des actions pendant 2 ans suivant la période d'acquisition des droits ;
- pour le plan attribué en 2016, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 4 ans pour tous les bénéficiaires, sans clause d'incessibilité des actions ;
- la portion des actions soumises à condition de performance varie de 0 à 50 %, en fonction du nombre d'actions attribuées, sauf pour le Directeur Général de Sodexo dont l'intégralité des actions est soumise à condition de performance.

Les conditions de performance présentent les caractéristiques suivantes :

- pour les plans attribués en 2013, 2014 et 2015, la condition de performance est fonction d'une progression annuelle du résultat net part du Groupe Sodexo sur trois années et, pour une partie des actions attribuées en 2015 aux membres du Comité Exécutif Groupe, d'un objectif de « *Total Shareholder Return* » (TSR). Le TSR mesure le rendement de l'action pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte l'appréciation du cours de Bourse et le dividende. Pour les plans attribués en 2015, le TSR de l'action Sodexo doit avoir progressé au minimum de 20 % entre le 31 août 2014 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels du Groupe Sodexo de l'exercice 2016-2017, en janvier 2018 ;
- pour le plan attribué en 2016, la condition de performance est fonction d'une progression annuelle du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et hors effets de change sur 4 ans du Groupe Sodexo et, pour une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, d'un objectif de TSR. Pour le plan attribué en 2016, le TSR de l'action Sodexo doit être positif et surperformer l'Indice CAC 40 GR (dividendes réinvestis) publié par Euronext entre le 27 janvier 2016 et la date de l'Assemblée Générale du Groupe Sodexo statuant sur les comptes de l'exercice 2018-2019.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action Sodexo à cette date qui a été diminuée pour tenir compte des dividendes non versés aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition des droits et, si applicable, d'une décote d'incessibilité après la période d'acquisition. Celle-ci a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de vente à terme des actions incessibles et d'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, sur la base de paramètres de marché.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement soumise à un objectif de « *Total Shareholder Return* » (condition de performance de marché) a été évaluée à partir d'un modèle de type binomial, prenant en compte les conditions sous lesquelles les actions seront attribuées.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2015-2016 ET 2014-2015

Le tableau suivant indique les mouvements d'actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice :

	2015-2016	2014-2015
Nombre en début de période	2 333 495	1 656 455
Attribuées pendant la période	881 175	848 875
Annulées pendant la période	(175 545)	(37 455)
Livrées pendant la période	(251 882)	(134 380)
Nombre en fin de période	2 787 243	2 333 495

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées gratuitement durant l'exercice 2015-2016 est de 75,21 euros (79,67 euros pour les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2014-2015).

Le tableau suivant précise les dates d'attribution des actions Sodexo attribuées gratuitement et les hypothèses utilisées pour estimer leur juste valeur à la date d'attribution ainsi que le nombre en circulation au 31 août 2016 :

Date d'attribution du plan		Période d'acquisition des droits (en années)	Durée d'incessibilité (en années)	Taux attendu de rendement des dividendes (en %)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Taux d'emprunt (en %)	Volatilité ⁽¹⁾ (en %)	Nombre d'actions en circulation au 31 août
25 avril 2013	International	4	N/A	2,5 %	0,6 %	6 %		491 070
11 mars 2014	France	3	2	2,5 %	0,5 %	5,8 %		106 443
11 mars 2014	International	4	N/A	2,5 %	0,8 %	5,8 %		524 175
27 avril 2015	France	2	2	2,5 %	0,1 %	5,2 %		148 591
27 avril 2015	France	3	2	2,5 %	0,1 %	5,2 %	21 %	112 149
27 avril 2015	International	4	N/A	2,5 %	0,2 %	5,2 %	21 %	547 140
1 déc. 2015	France	2	2	2,5 %	0 %	4,3 %		3 725
1 déc. 2015	France	3	2	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	3 025
1 déc. 2015	International	4	N/A	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	8 350
27 avril 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 % ⁽²⁾	842 575
TOTAL								2 787 243

(1) La volatilité de l'action Sodexo est applicable pour la part des actions attribuées en 2015 et 2016 qui est soumise à la condition de performance de marché (TSR). La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique sur 5 ans et de la volatilité implicite attendue par le marché.

(2) À compter du plan 2016, le TSR est apprécié par rapport à l'index CAC 40 GR. La volatilité retenue pour cet index est 35 %.

4.21.3 Charge comptabilisée au cours de l'exercice

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2015-2016 au titre des plans d'options d'achat d'actions et d'actions attribuées gratuitement est de 49 millions d'euros (contre 38 millions d'euros au titre de l'exercice 2014-2015).

4.22 Regroupements d'entreprises

Les principales acquisitions de la période sont mentionnées en note 4.5 « Goodwills ».

4.23 Engagements et éventualités

4.23.1 Sûretés réelles

Au 31 août 2016, en garantie des financements contractés :

- 4 505 220 actions Sodexo ont été nanties au profit de Natixis,
- 3 013 259 actions Sodexo ont été nanties au profit de CACIB
- 2 477 397 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (US\$ Notes)
- 664 212 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (Euro Notes)
- 3 565 994 actions Sodexo a été nantie au profit de Société Générale

Soit un total de 14 226 082 actions Sodexo nanties sur les 60 900 485 actions SODEXO que détient Bellon SA.

Les engagements relatifs à des sûretés réelles (nantissement, gage sur équipement ou hypothèque d'immeuble), consenties par Sodexo SA et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles au cours de l'exercice 2015-2016 ne sont pas significatifs.

4.23.2 Engagements en matière de location simple

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple se décomposent, par maturité, comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Moins d'un an	111	115
De 1 à 5 ans	240	217
Plus de 5 ans	75	92
TOTAL	426	424

Il s'agit de nombreux contrats dans le monde entier, dont les dispositions sont négociées localement, qui portent essentiellement sur :

- des équipements sur sites, des équipements de bureau et des véhicules pour 110 millions d'euros (102 millions d'euros au 31 août 2015) ;
- des loyers de bureaux pour 303 millions d'euros (306 millions d'euros au 31 août 2015), comprenant notamment les engagements au titre des baux pour le siège social du Groupe Sodexo à Issy-les-Moulineaux (38 millions d'euros) et pour les bureaux de Sodexo France (43 millions d'euros) et Sodexo, Inc. (86 millions d'euros).

4.23.3 Autres engagements donnés

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016			Au 31 août 2015	
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	Total
	Engagements de paiement donnés aux tiers		1		1
Garanties d'exploitation de sites	1	3		4	1
Garanties de bonne fin données aux clients du Groupe Sodexo	47		146	193	222
Autres engagements	18	1	119	138	151
TOTAL	66	5	265	336	376

Les engagements de paiements donnés aux tiers incluent principalement les engagements de financement en dettes subordonnées dans les PPP (cf. note 2.3.2) pour 1 million d'euros.

Les garanties de bonne fin accordées aux clients du Groupe correspondent à certains engagements donnés dans le cadre d'une vingtaine de contrats où, du fait de la sous-traitance, le Groupe estime qu'il pourrait être exposé au paiement d'une indemnité en cas de défaut de réalisation de la prestation. Les garanties de bonne fin sont réexaminées régulièrement par le management des entités opérationnelles. Une provision est constituée lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables. Hormis ces contrats, le Groupe estime être en mesure de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients qui bénéficient de clause de garanties de bonne fin.

Le Groupe a également des engagements de performances vis-à-vis de ses clients mais considère que ceux-ci ont plus la caractéristique de garanties d'exécution que d'un contrat d'assurance ayant pour objectif d'indemniser le client en cas de non-réalisation de la prestation (l'indemnité étant en général réservée aux cas où Sodexo n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens alternatifs ou supplémentaires pour satisfaire le client).

Dans les faits, compte tenu de sa taille et de son implantation, le Groupe Sodexo considère être capable de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients bénéficiant de telles clauses.

À ce jour, aucune provision n'est constatée dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

Les autres engagements comprennent notamment la garantie que Sodexo SA a émise en octobre 2012 en faveur du Trustee afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan de retraite au Royaume-Uni dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en octobre 2024.

4.24 Informations sur les entreprises liées

Les transactions avec les sociétés non intégrées globalement concernent les prêts accordés, les transactions réalisées et les engagements hors bilan portant sur des entreprises associées.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016			Au 31 août 2015	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Prêts accordés	79	(2)	77	78	
Clients et autres créances				21	
Engagements hors bilan				Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Engagements de paiement donnés aux tiers				1	2
Garanties de bonne fin données à des clients				193	222

Transactions réalisées	2015-2016	2014-2015
Chiffre d'affaires	430	405
Charges opérationnelles		
Résultat financier	3	4

4.25 Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Bellon SA

(en euros)	2015-2016	2014-2015
Rémunérations versées par Bellon SA aux mandataires sociaux	867 833	848 727
Jetons de présence versés par Bellon SA aux mandataires sociaux	210 000	210 000
Jetons de présence versés par Sodexo SA aux mandataires communs	197 500	256 500
Rémunérations et avantages versés par des filiales de Sodexo aux mandataires communs	657 498	386 464
TOTAL	1 932 831	1 701 628

Ces avantages incluent les jetons de présence, les rémunérations et avantages de toute nature versés (ou procurés sur la période pour des fonctions exercées) par les sociétés Bellon SA, Sodexo SA et/ou les sociétés du Groupe Sodexo.

Le Conseil d'Administration de Sodexo SA, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé lors du Conseil d'Administration du 17 novembre 2015, que Michel Landel cesserait d'être rémunéré par Bellon SA à compter du 1^{er} janvier 2016 et serait rémunéré par Sodexo SA. Il a ainsi été mis fin au contrat de travail liant Michel Landel à Bellon SA. Ce changement n'a en rien modifié la rémunération de Michel Landel qui n'est, par ailleurs, pas lié à Sodexo SA par un contrat de travail.

4.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Encadrement	53 477	50 124
Employés	372 126	372 728
TOTAL	425 603	422 852

Le détail des effectifs par secteur opérationnel est le suivant :

	Services sur Site				Total	Services Avantages et Récompenses	Holdings	Total
	Amérique du Nord	Europe continentale	Royaume-Uni et Irlande	Reste du monde				
Au 31 août 2016	133 100	98 309	37 677	151 445	420 531	4 547	525	425 603
Au 31 août 2015	132 510	99 267	37 311	149 203	418 291	4 095	466	422 852

4.27 Litiges

Le Groupe est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à la situation financière consolidée.

À la connaissance de la Société Bellon SA, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou a eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

4.28 Événements postérieurs à la clôture

Le 29 septembre 2016, Sodexo SA a procédé au remboursement par anticipation d'un montant de 108 millions de dollars US de l'emprunt souscrit en mars 2011 auprès d'investisseurs américains et a émis le 14 octobre 2016 un nouvel emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027. Ces opérations de refinancement ont permis au Groupe Sodexo de réduire le coût moyen de financement et d'allonger la maturité des emprunts du Groupe.

Le Groupe Sodexo a fait l'acquisition, le 7 septembre 2016, d'Inspirus LLC aux Etats-Unis (Services Avantages et Récompenses) et de PSL Ltd au Royaume-Uni (Services sur Site), le 14 octobre 2016.

Le 15 novembre 2016, le Conseil d'Administration de Sodexo SA a décidé du lancement d'un programme de rachat d'actions en vue de les annuler, à hauteur de 300 millions d'euros.

Le 16 novembre 2016, Bellon SA a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire afin de constater la réduction de son capital qui ramène son montant de 411 306 Euros à 388 080 Euros par voie d'annulation de 1 455 actions de 16 Euros de valeur nominale chacune. L'article 7 des statuts de la société a été modifié en conséquence.

5. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1 Exposition aux risques sur les taux de change et d'intérêt

Les politiques du Groupe, sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- dans le cadre de la politique de financement, le risque de change sur les prêts en devises aux filiales et les financements externes en devise doit être couvert ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

5.1.1 Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Au 31 août 2016, comme au 31 août 2015, la quasi-totalité des passifs étant à taux fixe, l'augmentation ou la diminution de 0,5 % des taux d'intérêts n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat avant impôt ou sur les capitaux propres.

5.1.2 Analyse de sensibilité aux taux de change et exposition au risque de change sur les principales devises

Le Groupe Sodexo étant présent dans 80 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar US. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune des filiales étant réalisées essentiellement dans la même devise.

Le Groupe a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux de change.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

Impact d'une appréciation de 10 % des taux de change des devises par rapport à l'euro (en millions d'euros)	Au 31 août 2016				Au 31 août 2015			
	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres
Dollar US	831	50	31	171	763	50	33	167
Real brésilien	91	18	17	70	107	23	21	57
Livre sterling	201	13	13	64	193	8	12	82

L'impact d'une appréciation de 10 % du taux de change bolivar/euro serait non significatif sur le chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat avant impôt et capitaux propres du Groupe au 31 août 2016.

5.2 Exposition aux risques de liquidité

Les caractéristiques des financements obligataires et bancaires utilisés par le Groupe au 31 août 2016 sont décrites en détail dans la note 4.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 août 2016, environ 83 % de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux et le financement bancaire assurait moins de 17 % des besoins du Groupe. Au 31 août 2015, environ 89 % de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux et le financement bancaire assurait environ 11 % des besoins du Groupe. Les échéances de remboursement des principales dettes s'échelonnent entre les exercices 2016 et 2029. Le Groupe Sodexo a une ligne de crédit confirmée multidevises de 531 millions d'euros plus 709 millions de dollars US à échéance juillet 2021, non tirée au 31 août 2016 (tirée à hauteur de 65 millions d'euros au 31 août 2015).

5.3 Exposition aux risques de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers.

La politique du Groupe est de gérer et répartir le risque de contrepartie. S'agissant des instruments dérivés, chaque transaction avec une banque doit s'appuyer sur une convention cadre de type convention AFB ou ISDA.

Le risque de contrepartie lié aux créances clients est non significatif. Compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées. De plus, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients au cours de l'exercice.

Le risque de contrepartie est essentiellement bancaire. Le Groupe limite son exposition au risque de contrepartie en diversifiant ses placements et en limitant la concentration du risque entre les mains de chacune des contreparties. Les transactions sont effectuées avec des contreparties de premier plan en fonction des risques pays. Un *reporting* régulier de suivi de la répartition auprès des contreparties ainsi que de leur qualité est mis en place.

Afin de réduire encore ce risque, le Groupe Sodexo a mis en place en 2010-2011, un mécanisme de *cash pooling international* entre les principales filiales, avec droit à compensation, réduisant ainsi les liquidités placées chez des tiers en les concentrant sur les holdings financières du Groupe Sodexo.

La contrepartie maximale est d'environ 12 % (11 % au 31 août 2015) de la trésorerie opérationnelle du Groupe (incluant les fonds réservés et les actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses) vis-à-vis d'un groupe bancaire dont le *rating* est A-1.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Bellon SA détient 39,6 % du capital de Sodexo SA, société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux, et 54,8 % des droits de vote.

Compte tenu notamment des actions d'autocontrôle que Sodexo SA détient et de la participation dans Bellon SA que le groupe Sodexo détient, le pourcentage d'intérêt de Bellon SA dans Sodexo SA ressort à 35,2%. Les principaux agrégats financiers du groupe Sodexo sont les suivants (en millions d'euros sur la base des comptes établis selon les normes IFRS – ces agrégats sont présentés à 100%) :

(en millions d'euros)	2015-2016	2014-2015
Chiffre d'affaires	20 245	19 815
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	1 095	1 143
Résultat net	661	723
Résultat global	478	804

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2016	Au 31 août 2015
Actifs non courants	7 498	7 334
Actifs courants	6 660	7 143
TOTAL DE L'ACTIF	14 158	14 477
Total capitaux propres	3 702	3 744
Passifs non courants	3 549	3 593
Passifs courants	6 907	7 140
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	14 158	14 477

Le montant total des dividendes versés par Sodexo SA au cours de l'exercice s'élève à 335 millions d'euros, en prenant en compte un dividende par action de 2,20 euros, la majoration du dividende de 0,22 euro pour les actions éligibles et en déduisant l'autocontrôle.

Les principales sociétés consolidées par Sodexo au 31 août 2016 présentées dans le tableau ci-dessous représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé. Les autres entités représentent individuellement moins de 1 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe Sodexo et capitaux propres.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97 %.

La lettre N désigne les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
France				
			Holding	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
LIDO Segsmhi			Sur Site	France
Sogeres (consolidé)			Sur Site	France
Lenôtre SA (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Pass France SA			Avantages et Récompenses	France
Groupe Crèche Attitude (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Pass International SAS			Holding	France
Sofinsod SAS			Holding	France
Etin SAS			Holding	France
Amérique				
Sodexo do Brasil Comercial SA (consolidé)			Sur Site	Brésil
Sodexo Pass do Brasil Serviços E Comercio SA			Avantages et Récompenses	Brésil
Sodexo Canada Ltd (consolidé)			Sur Site	Canada
Sodexo Chile SA (consolidé)			Sur Site	Chili
Sodexo Soluciones de Motivacion Chile SA			Avantages et Récompenses	Chili
Sodexo, Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
Roth Bros., Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
Sodexo Remote Sites Partnership			Sur Site	États-Unis
Sodexo Remote Sites USA Inc.			Sur Site	États-Unis
Sodexo Holdings Inc.			Sur Site	États-Unis
CK Franchising Inc.			Sur Site	États-Unis
Sodexo Concierge Services Llc			Sur Site	États-Unis
Circle Company Associates, Inc.			Sur Site	États-Unis
Sodexo Global Services, Llc			Sur Site	États-Unis
Europe				
Sodexo Services GmbH (consolidé)			Sur Site	Allemagne
Sodexo Beteiligungs BV & Co. KG			Sur Site	Allemagne
Ga-Tec Gebäude Und Anlagentechnik GmbH			Sur Site	Allemagne
Sodexo Belgium SA (consolidé)			Sur Site	Belgique
Imagor SA			Avantages et Récompenses	Belgique
Sodexo Pass Belgium SA (consolidé)			Avantages et Récompenses	Belgique
Compagnie Financière Aurore International			Holding	Belgique
Sodexo Iberia SA (consolidé)			Sur Site	Espagne
Sodexo Italia SPA (consolidé)			Sur Site	Italie
Sodexo Nederland BV (consolidé)			Sur Site	Pays-Bas
Sodexo Pass Česka Republika AS			Avantages et Récompenses	République tchèque
Sodexo Ltd (consolidé)			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Remote Sites Scotland Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
Motivcom plc			Avantages et Récompenses	Royaume-Uni
Sports Travel And Hospitality Ltd	60 %	60 %	Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Global Services UK Ltd			Holding	Royaume-Uni
N				
Elder Home Care Ltd			Sur Site	Irlande
Sodexo AB			Sur Site	Suède
Sodexo Avantaj Ve Odullendirme Hizmetleri AS			Avantages et Récompenses	Turquie

	Intérêts %	Contrôle %	Activité principale	Pays
Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique				
Sodexo Australia Pty Ltd (consolidé)			Sur Site	Australie
Sodexo Remote Sites Australia Pty Ltd			Sur Site	Australie
Sodexo Food Solutions India Private Ltd			Sur Site	Inde
Sodexo Shanghai Management Services			Sur Site	Chine
Sodexo Management Company Ltd Shanghai			Sur Site	Chine
Sodexo Services Asia			Holding	Singapour
Kelvin Catering Services (Emirates) LLC	49 %	49 %	Sur Site	Émirats arabes unis